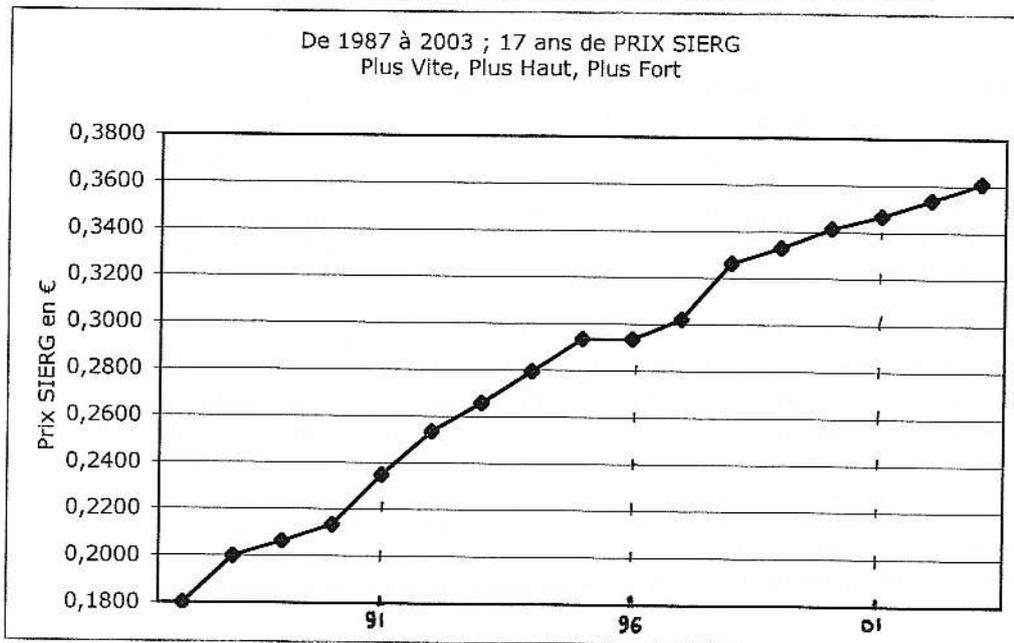


LA LETTRE D'EAU SECOURS

Décembre 2004

LES PRIX DE L'EAU DANS LE GRESIVAUDAN : LE DEBAT CONTINUE



(Prix recalculés en euros)

L'EAU DE JOUVENCE !

Le SIERG, (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise) *fournit* l'eau potable aux communes adhérentes en échange d'une adhésion dont le montant est calculé en fonction des volumes vendus et des équipements installés. Chaque commune *distribue* ensuite l'eau aux abonnés.

En 2004, le prix facturé par la Régie des Eaux de Grenoble à la commune de Sassenage (0,189 € par m³) est inférieur au prix moyen de fourniture d'eau du SIERG aux communes adhérentes (0,2065 € par m³ HT) en 1988.

Certains réseaux communaux de distribution perdent *jusqu'à 40% et plus* de l'eau destinée aux abonnés. Payer moins cher l'eau au fournisseur permet de dégager une marge utile à l'amélioration du réseau. Supprimer les fuites du réseau de distribution permet d'acheter moins d'eau au fournisseur pour en facturer un même volume aux abonnés. L'économie de la ressource naturelle ainsi obtenue permet de retarder le financement d'équipements de production supplémentaires. Dès lors, l'augmentation du prix facturé aux abonnés est durablement plus douce.

A terme, un meilleur prix pour un meilleur service.

Daniel Hiriart

DOUBLEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DU GRESIVAUDAN : DES REPONSES, S.V.P. !

1- **Quel coût pour les abonnés domestiques ?** Est-il vrai qu'un accord a été passé entre SIERG et CROLLES sur un prix de la fourniture d'eau stabilisé pendant 10 ans au niveau 2004 ? Dès lors, quelle répartition entre toutes les communes fournies par le SIERG pour un équipement qui entraîne le doublement de sa dette ? Les usagers du SIERG (tous, sauf ceux de *Crolles la « solidaire »*...) doivent-ils subventionner les actionnaires de STMico ?

2- **Quel coût pour les contribuables ?** Crolles cherche à faire garantir les emprunts nécessaires par le Conseil Général, donc par les contribuables isérois. Pourquoi le conseil municipal de Crolles (novembre 2004) accorde-t-il aux industriels voraces en eau une subvention de 5,9 millions d'euros en remboursement de leur taxe professionnelle ?

3- **Comparaison entre projet SIERG et proposition Régie des Eaux de Grenoble (REG) ?** Les coûts induits en amont et en aval du projet SIERG (surpresseurs, tuyauterie spéciale adaptée, création pour 5 millions d'euros d'un réservoir de 14 000 m³ à Crolles) n'existent pas avec la solution REG. La sécurité de l'approvisionnement est

bien meilleure si un second producteur est intégré au réseau d'adduction. La REG dispose d'une énorme réserve de production. Elle est d'ores et déjà prête à fournir.

- 4- « De source sûre », la lettre du Sierg de juillet 2004, le clame haut et fort : « *Oui à une communauté de l'eau active* ». **Pourquoi dès lors, ne pas examiner une voie intermédiaire associant les deux opérateurs actuellement concurrents.** ? Si la REG fournit à Sassenage de l'eau à moins de 0,19 € le m³, ne peut-elle aussi en fournir au SIERG ou à ses membres ?
- 5- **Quelle que soit la solution choisie, recyclera-t-on l'eau sur le site des entreprises installées à Crolles et Bernin ?** Sur d'autres sites semblables près des 3/4 de l'eau utilisée par cette industrie est recyclée.
- 6- **Quelle pérennité des entreprises pour lesquelles ce projet est établi ?** Sans la garantie de cette pérennité, la nouvelle conduite d'adduction est un équipement inutile.
- 7- **De qui se moque-t-on ?** Le dossier d'enquête présentait le projet de doublement de la conduite Gières-Crolles comme l'un des éléments d'un projet à plus long terme, sans plus d'explications. Or, tout en affirmant qu'il repousse à beaucoup plus tard le projet d'une conduite en tunnel sous Belledonne (150 millions d'euros annoncés), le SIERG dépense en 2004 **plus de 5 millions d'euros pour une « étude »** commandée à *Territoire 38* sur ce projet !

En mai 2004, l'avis négatif du commissaire enquêteur a été confirmé par le Préfet. Il faut recommencer l'enquête publique en y intégrant une étude d'impact. Le SIERG ne désarme pas. Pour lui, il ne s'agirait que d'une simple question de forme. Or le dossier soumis à enquête n'était pas conforme parce que, selon le commissaire enquêteur, il était « *très incomplet et peu démonstratif. Il n'a pas fourni au public les réponses aux questions qu'il a suscitées et au commissaire enquêteur les éléments nécessaires et suffisants pour orienter et motiver son avis* ».

Le dossier présenté par le SIERG n'était pas conforme parce qu'il était une noix creuse. Le prochain devra comporter des informations précises sur les aspects économiques et environnementaux. Le dossier d'enquête devra être proposé au public dans toutes les communes du SIERG.

Jean Francoz

DERNIERE MINUTE : Un comité syndical du Sierg pourrait examiner le 15 décembre 2004 le dossier du doublement de la conduite GIERES-CROLLES. L'enquête publique se déroulerait début 2005.

RECTIFICATIF : LES PRIX DE L'EAU : C'EST TROUBLANT...

La rédaction des factures d'eau des abonnés domestiques de la commune de Saint Egrève contenait une ambiguïté que nous avons mal interprétée. Après rencontre avec la Régie de cette commune, c'est bien

volontiers que nous lui attribuons la troisième place (au lieu de la 8^{ème}) de l'échantillon publié dans la Lettre d'Eau Secours de Juin-Juillet 2004. Le concours continue !

Base 120 m3		Ecart des prix de l'eau par rapport à Grenoble	Commune	Distributeur
Montant annuel HT	Prix au m3 HT			
90,94 €	0,7579	/	GRENOBLE (1)	REG
91,11 €	0,7592	+0,2%	VARCES (3)	Régie
93,52 €	0,7793	+2,8%	ST EGREVE	Régie
97,18 €	0,8099	+6,9%	ST MARTIN D'HERES (2)	Régie
98,54 €	0,8212	+8,3%	FONTANIL CORNILLON	Régie

(1) communes fournies en eau par la Régie des Eaux de Grenoble (REG).
 (2) communes fournies en eau très majoritairement, voire totalement par le SIERG.
 Les autres communes de ce tableau ont plusieurs fournisseurs différents dont le SIERG.
 (3) Varcès achète 50% de son eau à la REG

Que Choisir Isère et Eau Secours ont récolté et analysé les prix de l'eau et de l'assainissement pour 104 communes de l'Isère, concernant 587 406 habitants. On peut lire les résultats de ce travail en contactant Que Choisir Isère à la Maison des Associations, rue Berthe de Boissieu 38000 GRENOBLE ou en consultant son site : <http://perso.wanadoo.fr/ufc.quechoisir-grenoble>.

Michel Richard

DES NOUVELLES DE LA C.A.C.E.

AQUAREVOLTE, rencontre nationale des membres de la C.A.C.E. (**Coordination nationale des Associations de Consommateurs d'Eau**), s'est tenue à Grenoble le 12 juin 2004.

Comment fonctionne une régie, l'entretien du réseau, les relations avec les usagers, la comparaison des comptabilités publique et privée, des thèmes développés par des experts grenoblois (nous n'en manquons pas !) et débattus avec la salle qui regroupait plus de 60 personnes représentant une bonne centaine d'associations.

L'OR BLEU ?

Un spectacle remarquable dans le cadre du Festival International de Théâtre Action

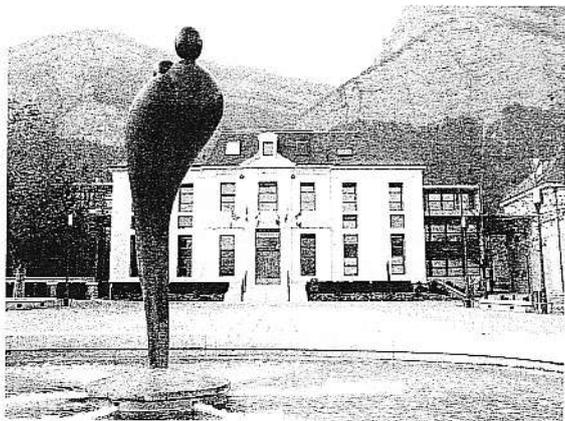
Le jeudi 18 novembre, une troupe composée d'acteurs venus d'Inde, du Rwanda, de Palestine et de Belgique donnait à l'Espace 600, à la Villeneuve de Grenoble un spectacle d'une qualité exceptionnelle, tant par le talent de tous les acteurs, - dont certains parlaient dans leur langue - que par la sobriété des décors : une longue bande d'étoffe bleue pour figurer un fleuve, ou la mer; des seaux, des tabourets, quelques outils rudimentaires, des tissus dont on s'enveloppe, pour figurer plusieurs personnages ... Plusieurs scènes successives : des paysans en Inde dont l'eau est polluée par de grosses compagnies minières, réduits à la famine et à l'exil ; au Rwanda, des ethnies qu'on dresse les unes contre les autres,

les cadavres des suppliciés jetés à la rivière ; en Palestine, les hommes et les femmes tentent d'empêcher les colons d'accaparer leurs puits, et de les reléguer dans des espaces de plus en plus réduits, stériles et invivables; et en Europe, c'est la pénurie qui guette, on envisage de remorquer les icebergs pour alimenter les populations. Un spectacle parlé, mimé, chanté, dansé par une dizaine d'acteurs aux talents multiples, qui explorent la question de l'eau et ses enjeux pour l'humanité.

La salle était comble, le public comblé.

On souhaiterait pouvoir écrire : courez voir cette pièce, mais hélas, la troupe a déjà quitté Grenoble !

Marielle Mas



Cette sculpture, ronde, douce et lisse comme une goutte d'eau, a été installée mi-septembre place de la Mairie à Crolles, au centre du bouillonnement d'un bassin. Elle est l'œuvre d'Alain Cremolini.

LES DERNIERES MISES A JOUR DU SITE D'EAU SECOURS ET DE LA CACE.

Les arrêts et jugements de la rubrique « jurisprudence » ont été anonymisés conformément à la délibération adoptée par la CNIL le 29 novembre 2001 (n° 01-057) portant recommandation sur la diffusion de données personnelles sur internet par les banques de données de jurisprudence. Il s'agit de protéger les personnes physiques en occultant leur nom et adresse (parties, témoins...). La méthode employée est celle de Légifrance. Le prénom est suivi d'une lettre de l'alphabet : pour la 1^o personne X... puis Y... etc. Le nom de la 27^o personne est remplacé par un chiffre : 1... puis 2... etc.

Cette démarche s'impose également au site de la Coordination nationale des Associations de Consommateurs d'Eau (www.cace.fr).

RobiNet

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à participer à l'**assemblée générale** d'EAU SECOURS qui se tiendra le **mardi 18 janvier 2005 à partir de 20h15** à la Maison des Associations, rue Berthe de Boissieu à Grenoble.

Ordre du jour : Présentation des rapports moral, d'activité et financiers. Vote des orientations. Election des membres du Conseil d'Administration.

Le Président, Daniel Hiriart

POUVOIR

Je soussigné(e) : Prénom NOM à jour de ma
cotisation 2004, donne pouvoir à : Prénom NOM
pour me représenter à l'A.G. du mardi 18 janvier 2005 de l'association Eau Secours.
Fait à le
Signature

Votre adhésion soutiendra notre association qui n'a pas d'autres ressources que les cotisations de ses adhérents.
Elle vous permettra de recevoir par la poste les prochaines Lettres d'Eau-Secours.
Pour pouvoir voter à l'AG, il faut être à jour de sa cotisation 2004.

J'adhère à Eau Secours :

ABONNES DOMESTIQUES INDIVIDUELS : Nom Prénom
Adresse

Tél : e-mail :

Je peux participer à des actions (rédaction, distribution de tracts ou autres etc.) OUI NON

J'adhère pour 2004 (8 euros).

J'adhère pour 2005 (8 euros). Chèques à l'ordre d'EAU Secours à retourner au siège de l'association

Pour les copropriétés les montants sont les suivants : 3,05 euros par appartement jusqu'au 50^{ième} ;
1,52 euro du 51^{ième} au 100^{ième} e ; 0,76 euro par appartement au delà du 100^{ième}.

Adhérents d'Eau Secours : si la mention 04 ne figure pas sur l'étiquette qui porte votre adresse, c'est que votre cotisation 2004 n'a pas encore été enregistrée.

Expéditeur

Association Eau Secours
106 bis rue de l'Abbé Grégoire
38 000 GRENOBLE

Destinataire